

<https://www.lindependant.fr/2020/06/21/lezignan-corbieres-lintercommunalite-dit-non-au-pnr-corbieres-fenouilledes,8942899.php>

Lézignan-Corbières : l'Intercommunalité dit non au PNR Corbières-Fenouillèdes

La communauté de communes lézignanaise a refusé d'adhérer au projet de charte du futur Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. Une "incompréhension" pour Hervé Baro. Explications.

Le dossier ne date pas d'hier, ses prémices remontant à une dizaine d'années quand la communauté de communes Agly-Fenouillèdes lance l'idée d'un Parc naturel sur son territoire, élargi aux territoires voisins.

Le PNR, un moteur de développement...

Contrairement à un Parc national qui se veut naturaliste, le Parc régional met l'homme au centre de ses préoccupations. Il a pour ambition de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain, en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement, avec un volet d'éducation et de sensibilisation du public. C'est à quoi le syndicat mixte de préfiguration de Corbières-Fenouillèdes (1) s'est employé au fil des ans.

Un syndicat de préfiguration

Présidé par Hervé Baro (maire de Termes et 1er vice-président départemental), ce syndicat a travaillé à l'élaboration d'une charte constitutive du futur PNR : "*Ce document définit les actions de territoire avec une logique de partenariat. Ça a été un gros travail avec 4 ou 5 versions*". Après plusieurs études, le feu vert des autorités régionales et nationales, une enquête publique, l'heure est au vote de la charte par les différents partenaires institutionnels.

Les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales concernés par le périmètre du PNR ont voté leur adhésion à l'unanimité, ainsi que les deux intercommunalités Pyrénées Audoises et Agly-Fenouillèdes, tout comme 60 % des 106 communes du futur parc. Lors du dernier conseil communautaire (12 juin), les

élus des 54 communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois devaient se prononcer.

Le refus de la charte

Alors que ses partisans voient dans le Parc une chance pour la valorisation des territoires déshérités à haute valeur patrimoniale, tous les acteurs locaux ne sont pas du même avis. Le vieux débat entre élus a resurgi avec une crainte de certaines communes envisageant des projets d'énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque). Le PNR leur apparaît comme trop contraignant et pourrait gélifier d'autres projets d'importance pour les petites communes aux faibles ressources. Un frein pouvant faire fuir les porteurs de projets. Une opposition qui n'est pas valide pour Hervé Baro : *"Un PNR n'est pas producteur de normes. Il n'interdit pas, il y a des lois pour ça. Son travail est de permettre aux communes de réaliser diverses actions"*. Le vote a tranché.

(1) Le syndicat regroupe la Région, les Départements (Aude et Pyrénées-Orientales), les EPCI et communes inclus dans le périmètre.

"Un vote incompréhensible"

À bulletin secret, beaucoup d'élus communautaires ont dit non à l'adhésion de la charte, excluant ainsi la collectivité du Parc (28 pour, 32 contre, 10 blancs, 2 abstentions et 1 nul). Hervé Baro a réagi face à ce camouflet : *"Ce vote traduit le mépris de la Région Lézignanaise à l'encontre du territoire des Corbières. Dans le périmètre du futur parc, 18 des 24 communes ont déjà délibéré favorablement. C'est donc une majorité issue des communes hors parc qui ont imposé ce verdict. C'est sans incidence pour l'avenir, car seule compte l'adhésion des communes pour déterminer le périmètre du parc. En revanche l'Intercommunalité se prive d'un territoire, qui aurait pu lui être utile dans la construction de ses politiques environnementales. Un vote incompréhensible pour la quasi-totalité des responsables politiques départementaux. J'ajoute que si la gouvernance de cette communauté de communes n'est pas profondément modifiée par et après les élections, je mettrai tout en œuvre, avec les citoyens des Corbières pour quitter une collectivité qui ne supporte pas l'intelligence des territoires"*.

À la fin de la consultation par les collectivités, la Charte sera soumise à l'approbation de la Région, chargée de présenter la demande de classement au Ministère de la transition écologique et solidaire